



LE MOUVEMENT DE LA PAIX

Agréé Association Nationale de la Jeunesse et d'Éducation Populaire  
Association à statut consultatif ECOSOC à l'ONU  
9 rue Dulcie September - 93400 Saint-Ouen  
Tél. 01 40 12 09 12 - Courriel : national@mvtpaix.org  
www.mvtpaix.org

## Non à l'expulsion de Salah Hamouri

En détention administrative depuis mars dernier, le militant pour les droits humains franco-palestinien, Salah Hamouri, a été expulsé (*deported* en anglais) de Jérusalem par les autorités israéliennes ce dimanche 18 décembre 2022. Une décision qui pourrait créer un précédent juridique pour les milliers d'autres Palestiniens de la ville sainte et qui, selon sa famille, illustre l'impuissance de la diplomatie française face à Israël.

Détenu sans accusation formelle dans les prisons israéliennes (appelée détention administrative), Salah Hamouri « *a été expulsé ce matin vers la France à la suite de la décision de la ministre de l'Intérieur Ayelet Shaked de lui retirer son statut de résident* » a précisé le ministère israélien de l'Intérieur dans un communiqué. Agé de 37 ans, le Franco-palestinien avait été condamné en mars à trois mois, soupçonné par les autorités israéliennes de liens avec le Front populaire de libération de la Palestine (FPLP), une organisation jugée terroriste par l'Etat hébreu et l'Union européenne -, ce qu'il a toujours nié.

De 2005 à 2011, Salah Hamouri a déjà été incarcéré pour de telles accusations. Après avoir nié les faits, il a plaidé coupable, non pour avouer mais pour avoir une peine moins longue qu'il a purgée. Un tel harcèlement judiciaire est dénoncé par tous les défenseurs des droits de l'Homme mais si peu par les autorités françaises qui font montre, dans ce cas, au mieux de frilosité, au pire, de complicité.

Une audience début décembre, par laquelle Israël a voulu apparaître comme un Etat de droit et qui n'a été qu'un simulacre de démocratie, avait conduit à reporter la décision le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Mais, c'était sans compter sur le zèle du ministre de l'intérieur israélien qui se targue d'y voir « *un formidable accomplissement d'avoir pu provoquer, juste avant la fin de mon mandat, son expulsion* », a-t-il commenté ce dimanche. Ne disposant pas de la nationalité israélienne, seulement d'un statut de résident de Jérusalem, comme un très nombre de palestiniens y habitant, Salah Hamouri peut néanmoins être expulsé car il dispose de la nationalité française.

Selon ses défenseurs, l'expulsion de Salah Hamouri est un « test » pour les habitants de Jérusalem-Est, comme l'a récemment plaidé son avocate Leah Tsemel. Cette dernière craint que le futur gouvernement israélien ne multiplie les révocations de permis de résident de Palestiniens nés dans la Ville Sainte. « *Cette expulsion est une manoeuvre visant à entraver le travail de Salah Hamouri en faveur des droits humains, mais aussi l'expression de l'objectif politique à long terme des autorités israéliennes, qui est de diminuer l'importance de la population palestinienne à Jérusalem-Est* », ont déclaré de leur côté Amnesty International et plusieurs ONG françaises dimanche dans un communiqué.

Devant ces risques, le Mouvement de la Paix interpelle fermement les plus hautes autorités françaises pour qu'elles prennent enfin des mesures effectives contre de tels agissements de la part d'un Etat en totale contradiction avec le droit international et fassent pression afin d'éviter que cette expulsion, que d'aucuns considèrent comme un crime contre l'humanité, ne soit le lit d'une politique criminelle dont la France se rendrait dès lors complice aux yeux de l'opinion publique.

**Le Mouvement de la Paix 20/12/2022**

Contacts : national@mvtpaix.org